

Fisc à sens unique

Taxe sur la valeur ajoutée : en précisant leurs intentions, le Conseil fédéral et M. Chevallaz ont, malgré leurs précautions (longue liste d'exceptions notamment) fortifié le camp des opposants. Celui-ci recouvre d'ores et déjà les corporations les plus touchées par ce nouvel impôt, une partie de la gauche (qui ne peut accepter le transfert de charges encore plus lourdes sur les couches les plus défavorisées de la population) et, évidemment, les opposants systématiques à tout nouvel impôt.

Il est donc à prévoir que la TVA va être ces prochains mois la cible d'attaques pour le moins disparates. Tentons d'en rester à l'essentiel !

L'introduction de la TVA, telle que présentée jusqu'ici, équivaudra en gros à un prélèvement fiscal nouveau de quelque 2000 francs par famille (trois à quatre personnes). Et cela quel que soit le niveau de vie : les consommateurs dans leur ensemble sont touchés par cette forme de taxation.

Pour rétablir un semblant d'équité devant ces nouveaux « sacrifices » en vue, pour faire en somme avaler la pilule, le gouvernement annonce des mesures qui permettraient d'atténuer ce manifeste déplacement de la charge fiscale sur les budgets des familles populaires ; citons l'exemption d'impôt des revenus inférieurs à 25 000 francs (jusqu'ici 9700 francs), l'augmentation des charges sociales, le déplacement de 11,5 à 14 % du taux plafond pour la taxation des plus gros revenus. Il faut remarquer cependant que ces trois mesures n'auront pas d'incidence sur les tout petits revenus (niveau AVS, par exemple), lesquels étaient déjà exonérés, et que pour les revenus faibles ou moyens, elles sont loin de compenser l'introduction de la TVA...

En fait de justice sociale, le sucre ne fait donc pas passer la pilule. Il s'en faut de beaucoup. La quête de ressources nouvelles, il est vrai rendue nécessaire par l'accroissement certain des tâches et par une modification fondamentale du régime douanier entre autres, est l'occasion pour le gouverne-

ment de proposer une fois de plus une « politique » de conservation des privilèges, ici fiscaux. Des éléments de preuve ! S'il était difficile — admettons-le — d'échapper à un renforcement de l'imposition indirecte, on était en droit au moins d'attendre de la Confédération qu'elle acceptât d'accroître ses tâches redistributrices de revenus : rien à ce chapitre ! On était également en droit d'attendre qu'elle jetât les bases d'une lutte véritable contre la sous-enchère fiscale intercantonale (harmonisation à travers un taux minimum pour les très gros revenus et les sociétés) : rien de sérieux dans ce domaine (tout au plus l'autorité fédérale, en élevant son taux plafond, gênera d'éventuelles modifications cantonales allant dans le même sens et privera ainsi les cantons, redoutant alors de trop charger le bateau, de potentielles ressources fiscales). On était en droit enfin d'attendre une révision des charges pesant sur les sociétés, lesquelles continuent d'être faiblement imposées par rapport aux autres pays industrialisés : rien, là encore !

Mais il y a plus grave. On ne saurait se contenter d'une TVA avant tout calculée sur mesure pour consolider les finances fédérales (on sait que cette taxe devrait assurer quelque trois milliards de rentrées supplémentaires dès 1978). Et c'est là où le bât blesse : un tel impôt, par les sacrifices qu'il impose, devrait trouver d'autres fondements, plus sociaux à l'évidence, s'articulant sur un taux progressif (pénalisation plus lourde des produits de luxe, des produits plus polluants, etc.). Au lieu de cela, on lance toujours les mêmes menaces : ou la TVA s'avère fructueuse, ou c'est un nouveau tour de vis dans la politique d'austérité ! A quoi il s'agit donc de répondre : pas de TVA sans un renforcement de la politique sociale !

DANS CE NUMÉRO : P. 2 : Courrier ; p. 3 Tribunal des crimes contre les femmes - Annexe de l'éditorial : Les recettes de la Confédération en 1975 ; p. 4 : Prix du lait ; p. 5 : Radio fragile - La semaine dans les kiosques allemandiques ; p. 6 : Point de vue - Le carnet de J. Cornuz ; p. 7 : Zurich : la chasse aux sorcières est ouverte ; p. 8 : Le « Nouvelliste » à nu - L'autre Gothard.

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 357 8 avril 1976
Treizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

357

Le dernier masque

Les thèmes développés par Jeanlouis Cornuz au long de ses articles sur l'espéranto ont donc suscité un écho important parmi les lecteurs de DP. Ci-dessous, la réflexion d'un lecteur qui élargit le problème (« l'Occident socialiste prendra-t-il conscience de la réalité et de la solidité des frontières linguistiques qui devront, tôt ou tard, s'ouvrir avec les autres ? ») jusqu'à lui donner une dimension politique, dimension qui n'est du reste pas contestable (Réd.).

C'est bien connu, personne à l'étranger ne croit plus à la Suisse neutre, libre et pacifique, accueillant les réfugiés d'où qu'ils viennent, modèle de la plus avancée des démocraties, etc.

Bien au contraire.

L'Helvétie, en descendant de son pâturage, est devenu l'abjection même : banquier, il est complice des rois pétrolifères et autres maffiosi ; financier, il est le gnome de Zurich qui œuvre au chaos monétaire international ; industriel, il est ce fabricant de canons trop soucieux d'exporter la qualité suisse (vous savez bien, la petite arbalète...).

Las ! Nous ne sommes plus aimés, on ne nous respecte plus. Et le dernier de nos beaux masques d'autrefois, certains même l'utilisent pour achever de nous rendre monstrueux.

Qu'on en juge :

Nos voisins, qui s'attachent à construire la grande Europe des Etats-nations, se sont penchés ces temps-ci sur le problème des langues européennes. Question : Quelle sera la langue commune aux Européens de demain ? Parlera-t-on anglais, français, espéranto, occitan ? Tel fut notamment le centre des débats du colloque « Langues et construction européenne », tenu à Paris il y a plusieurs mois déjà, dont les actes enfin sont apparus dans les librairies romandes. Organisé par l'Association linguistique franco-européenne (ALFE) et la Confédération des travailleurs intellectuels (sic) de

France, ce colloque est parvenu à de stupéfiantes conclusions : les Européens de l'an 2000 ne parleront pas entre eux l'anglais, réservé aux Etats-Unis et à leurs vassaux, ni le français (le XVIII^e siècle est passé), ni l'allemand, pour certaines raisons historiques, ni l'espéranto — ce serait trop simple — ni aucun autre idiome susceptible de devenir la seconde langue de tous les Européens, non.

Chacun pratiquera sa propre langue nationale, simplement. Ce sera l'unité dans la variété.

Et si, par extraordinaire, il venait à l'esprit d'un Européen du sud de causer avec son voisin du nord, eh bien qu'il apprenne l'allemand, le danois et le néerlandais, tout comme l'autre apprendra l'espagnol, l'italien et le portugais.

Car l'Europe se fera un devoir — et un plaisir — de leur proposer l'apprentissage de toutes les autres langues européennes : les budgets des ministères de l'éducation décupleront à cet effet, chaque pays formera des milliers de professeurs de portugais, de néerlandais, de danois et, trônant, l'audio-visuel rendra le paysan espagnol polyglotte, et linguiste le pêcheur norvégien.

Vraiment ?

Non. Ce ne sont là qu'utopies de politiques, divagations de ceux-là mêmes qui discutent, au Parlement européen, par interprètes interposés ; et pourtant les langues officielles de la Communauté ne sont que six ! Demain, il y en aura peut-être neuf ; et après-demain ?

Construire l'Europe linguistique en additionnant ses langues, rien n'est plus antidémocratique : l'entente passe obligatoirement par la communication ; celle-ci ne serait donc l'apanage que de quelques érudits, une « élite », et bien sûr des administrations employant, en grand nombre, interprètes et traducteurs.

Pour la base, pour les peuples européens, comme d'habitude la méthode Assimil. Les pays de notre continent vivraient comme ils ont toujours vécu : juxtaposés, étrangers, souvent hostiles.

Et où la Suisse doit rougir, c'est quand on la fait en quelque sorte complice de ces noirs desseins ;

lors de la séance d'ouverture du colloque, Pierre Auger, président de l'ALFE, illustre physicien mais piètre linguiste, a justifié ainsi l'utopie linguistique européenne :

« Il faut enfin dire un mot des objections qui sont faites parfois à cet effort de diffusion des langues des différents Etats de l'Europe. Que la diversité des langues ne soit pas un obstacle à une intégration au sein d'une unité sociale, intellectuelle et morale aussi bien qu'économique et politique est démontré, entre autres, par l'exemple de la Suisse, la Confédération helvétique. Trois des grandes langues de l'Europe y sont non seulement pratiquées, mais considérées comme langues maternelles (!), l'allemand, le français, l'italien. Une quatrième, le romanche y possède aussi sa place (laquelle ?) et son originalité propre. Cependant malgré cette diversité et une Constitution par canton — et même par Etat, comme celui de Genève (?) — l'unité de la nationalité suisse est bien connue. »

Cette Suisse de vachers fraternels et polyglottes, autant dire de gruyère d'Emmenthal, c'est notre dernier masque.

Aurons-nous le courage de l'arracher ?

Jean-Daniel Bosko

Tribunal des crimes contre les femmes : la tribune et les coulisses

Réponse féministe à l'année de la femme et au Congrès de Mexico organisé par l'ONU, le Tribunal international des crimes contre les femmes (Bruxelles, 4 au 8 mars 1976) a été financé et organisé par nous-mêmes, féministes de plus de vingt pays, indépendamment des partis et des gouvernements. Des femmes s'exprimant en leur nom propre ont dénoncé les crimes suivants : — Crimes médicaux et gynécologiques (avortements, manque de contraception, maternité et sté-

rilisation forcées, abus gynécologiques et chirurgicaux).

— Crimes économiques et sociaux (travail ménager non payé, licenciements, discrimination dans le travail et l'éducation, discrimination à l'égard des femmes âgées, lois sexistes concernant la famille, absence de sécurité sociale pour les femmes, oppression des mères célibataires).

— Crimes raciaux, discrimination à l'égard des minorités et des femmes immigrées.

— Violences faites aux femmes par le viol, la pornographie, la prostitution.

— Ablation du clitoris, fémicide, femmes battues, tortures des prisonnières politiques.

— Internements psychiatriques forcés.

— Discrimination et persécution des lesbiennes. Ainsi l'oppression quotidienne dénoncée depuis longtemps dans de petits groupes était à Bruxelles dénoncée par et pour des femmes venues d'horizons différents, et nous était confirmée — si besoin était — l'idée d'un fonds commun d'oppression. Mais en aucun moment, nous n'avons questionné les institutions juridiques et sociales qui sont à la base de notre oppression, en aucun moment nous ne les avons remises en question. Aucune place n'a été laissée, à l'intérieur du Tribunal, pour parler des luttes existantes. Et certaines d'entre nous sont reparties frustrées...

D'autre part, le fonctionnement et le vocabulaire du Tribunal ressemblaient étrangement à certains congrès de partis ou à des conférences internationales : tribune, groupe coordinateur qui appelait les déléguées au micro, temps de parole, motions, résolutions officielles, etc... Nous avons souvent donné de nous-mêmes une image d'autoritarisme : l'idéologie que nous combattons est-elle donc encore si fortement ancrée en nous ? Un groupe qui s'est appelé « groupe de critique du Tribunal » s'est constitué dès le premier jour, mais n'a abouti qu'à une critique formelle : lorsqu'il s'est retrouvé à la tribune le dernier jour, rien n'avait changé sinon qu'une nouvelle équipe était à la tribune prête à institutionnaliser cette forme de tribunal en le renouvelant tous les deux ou trois ans.

C'est en coulisses que nous avons parlé des luttes existantes. Il y avait là, chaque jour, plus d'animation : films, bandes vidéo, musique, affiches, groupes de travail et fêtes, véritables lieux d'échanges et de contacts personnels. A l'intérieur du Tribunal, des femmes vivant sous des régimes démocratiques, fascistes ou ouvertement racistes refusaient de se taire plus longtemps et dénonçaient l'oppression commune. En marge du Tribunal, les femmes racontaient leurs luttes, luttes individuelles ou luttes des groupes déjà organisés au niveau international. Durant cinq jours, les femmes des groupes « self-help » ont appris à celles qui le désiraient à pratiquer l'auto-examen gynécologique. D'autres, venues d'Angleterre et

d'Italie, et impliquées dans les groupes « salaire pour le travail ménager » expliquaient leur perspective avec des bandes vidéo, de la littérature, des disques...

Le Mouvement des femmes, dans sa diversité — que d'autres appellent ses contradictions — est aujourd'hui une réalité et une force. Partout et chaque jour naissent et se développent des luttes autonomes et de nouvelles formes de luttes. Mais si nous voulons modifier le rapport de pouvoir entre l'homme et la femme, il nous reste à inventer, au plan international, des lieux d'échange et de parole qui nous soient propres.

Alice Ghelfi

ANNEXE DE L'ÉDITORIAL

Les recettes fiscales de la Confédération en 1975

Les recettes de la Confédération (exprimées ci-dessous en millions de francs) ont rapporté en 1975 11 milliards de francs, soit pas tout à fait

1 % de plus que l'année précédente. A noter que les objectifs budgétaires ont pu être dépassés, mais de très peu, dans quatre postes seulement.

	Compte 1975	Budget 1975	Compte 1974	Différence Compte 75/ Budget 75
Impôt pour la défense nationale	2 216	2 280	2 305	— 64
Impôt anticipé	1 207	1 200	1 164	+ 7
Taxe militaire	87	88	78	— 1
Droits de timbre	469	480	438	— 11
Impôt sur le chiffre d'affaires	3 205	3 520	3 271	— 315
Impôt sur le tabac	552	700	635	— 148
Impôt sur la bière	34	37	36	— 3
Droits d'entrée	993	1 223	1 119	— 230
Droits sur le tabac	4	4	5	+ 0,2
Droits sur les carburants	823	850	814	— 27
Surtaxe sur les carburants	1 106	1 100	849	+ 6
Autres droits supplémentaires	14	17	15	— 3
Autres recettes	316	291	193	+ 25
Total	11 026	11 790	10 922	— 764,8

Prix du lait: frapper le paysan moyen et épargner les barons du fromage

Ainsi, parce que l'agriculture helvétique produit trop de lait, que les subventions fédérales sont à bout de souffle, chaque paysan verra le litre de lait lui rapporter désormais 1,5 centimes de moins.

La mesure touche indifféremment la petite et la moyenne exploitation — celle en fonction de laquelle le prix du lait a été déterminé — mais aussi la grosse exploitation, celle à qui des coûts de production moins élevés permettent d'absorber sereinement cette diminution de revenu.

Par ailleurs, il faut noter que cette diminution de prix (en fait, une augmentation de la retenue destinée à financer le compte laitier) ne freinera en rien la production : bien pis, elle incitera peut-être certains à augmenter leurs livraisons pour compenser le manque à gagner prévisible.

On a voulu « punir », pénaliser, les auteurs directs de la surproduction actuelle comme s'ils en étaient vraiment responsables, comme si chacun d'eux, dans le cadre du système agricole hautement contrôlé et subventionné, pouvait adopter une autre attitude que de fixer sa production au niveau le plus intéressant pour son exploitation.

Or le système en question a été mis en place par l'administration fédérale sous la pression d'un « lobby » paysan aux ordres des gros paysans et des « barons du fromage » pour servir principalement les intérêts de ces derniers : l'application extensive à l'ensemble des exploitations d'un prix unique à la production — celui qui est censé permettre à une exploitation d'importance moyenne de fonctionner — aboutit en réalité à faire subventionner les exploitations les plus prospères par l'ensemble des consommateurs et des contribuables.

Ce mécanisme, valable pour l'ensemble des produits agricoles mène, dans le secteur laitier, à une marée incontrôlable. Pour le comprendre, il faut avoir à l'esprit que la Suisse est naturellement orientée vers une production herbagère : au-des-

sus de 850 mètres d'altitude, de même que pour de nombreuses exploitations du Plateau, étant donné leur faible dimension, la production laitière s'impose donc. En garantissant à ces producteurs un prix d'achat, quelle que soit l'importance de leurs livraisons, en élargissant cette garantie aux exploitations qui « font du lait » sans y être contraintes, on aboutit à des montagnes de beurre et de fromage.

Quelques chiffres significatifs

— *Production laitière (1973) : 32 950 000 quintaux, dont 20 783 000 quintaux destinés à l'usage industriel. D'où 54,7 % de la masse totale passent en fromage, et 36,8 % en « lait ».*

— *Comptes laitiers (1974/1975) :*

Recettes : 566,6 millions, soit

399 millions : subventions fédérales

117,2 millions : taxes douanières (essentiellement sur le fourrage étranger)

50,4 millions : retenue sur le prix d'achat du lait aux paysans

Dépenses : 566,6 millions, soit

228,4 millions : soutien à la fabrication du beurre

277,6 millions : soutien à la fabrication du fromage

60,6 millions : « autres » soutiens.

Ces agriculteurs, fatalement, ne trouvent dès lors que difficilement preneur, cela malgré les mesures de protection dont ils bénéficient sur le marché intérieur et les subventions impressionnantes — 506 millions en 1975 — nécessaires à l'écoulement de leur marchandise. Et les trois cinquièmes environ de la production de fromage sont exportés...

Production croissante, à un prix toujours plus élevé, consommation en baisse, le système est pro-

che de l'effondrement ; et le « lobby » paysan a estimé nécessaire de faire un « sacrifice », un sacrifice qui paradoxalement s'avère en définitive fonction inverse de l'importance de l'exploitation, gros pour les petits et petit pour les gros !

Cela dit, il faut admettre que les protestations qui se sont élevées dans les milieux agricoles auraient été plus convaincantes si elles avaient été accompagnées de contre-propositions.

Il est exclu de demander une contribution plus élevée au consommateur-contribuable. Si l'on se décide enfin à baisser la production, deux solutions se profilent aussitôt à l'horizon : adopter des mesures linéaires qui touchent indifféremment les exploitations quelles que soient leur dimension et leur localisation, mesures qui finalement laisseront le champ libre à l'expansion continue des plus gros ; ou alors envisager un système qui romprait radicalement avec le passé et prévoirait un traitement différencié selon les exploitations, l'exploitation moyenne, mais rationnellement gérée, restant le standard.

La puissance du lobby

Choisir le deuxième terme de cette alternative, c'est soulever immédiatement l'opposition totale du principal « lobby » paysan, dirigé depuis Brougg par René Juri. Et il faudrait compter en outre avec une opposition à toute baisse de production du côté des maîtres du traitement industriel du lait — parmi eux les « barons du fromage » — puisque la surproduction actuelle fait marcher leurs entreprises et qu'au surplus les débouchés leur sont garantis par la manne fédérale sous forme de subventions.

Le système actuel est, en tout cas politiquement (voir DP 336), inacceptable. Au moment où il se révèle économiquement insupportable, la gauche doit ajouter à la défense du consommateur celle du paysan moyen, l'opposition systématique entre le monde paysan et les milieux de travailleurs ayant toujours fait le jeu de la droite.

Radio fragile

C'est le directeur de la « Nouvelle Revue de Lausanne » qui doit être satisfait, lui qui ne manque pas une occasion de crier à la mainmise des gauchistes sur la radio et la télévision : le dangereux conseiller national et professeur à l'Université de Genève, Jean Ziegler, a donc été censuré à la Radio romande. Le schéma : une interview dûment enregistrée à propos de son dernier livre « Une Suisse au-dessus de tout soupçon », puis annoncée vendredi passé à midi pour le soir même, et enfin, après écoute pendant l'après-midi, jugée non diffusable sur les ondes par quelques responsables, soucieux de ne pas susciter des « plaintes de la part de personnalités » nommées par le politicien genevois, soucieux de respecter à la lettre les articles de la concession, qui régit les activités de la SSR, et dont l'un des articles fait devoir de ne rien diffuser qui offense la personnalité des personnes citées.

M. Michel Jaccard, le dit directeur de la NRL, doit être d'autant plus satisfait de cette mesure prise à l'encontre de Jean Ziegler, qu'il venait de publier (le jour précédent), sous le titre « Les diffamations de Jean Ziegler », un amas de jugements définitifs, du genre « (...) Nous n'attendrons pas davantage pour dire à M. Jean Ziegler, conseiller national, tout le dégoût qu'il nous inspire » (...) « Il sait que sa démagogie atteint à la vilénie » (...). Et croyez-nous, M. Michel Jaccard savait de quoi il parlait, puisqu'au moment d'écrire son article il n'avait pas encore lu le livre en question dans son entier... Davantage même, il établissait en un vigoureux préambule qu'« en démocratie, la critique est un art salutaire », mais à deux conditions : « cette critique doit être intellectuellement probe et, surtout s'il s'agit de politique, elle doit s'appuyer sur une information objective ». C'est dire que M. Jaccard en connaît long sur la question, et qu'il ne manquerait pas, s'il en avait l'occasion, de se traiter lui-même de « calomniateur », voire de « diffamateur ».

Voilà donc une censure qui va donner des ailes

aux amis de M. Jaccard, largement représentés dans les instances supérieures de la SSR, devenues à ce niveau, au fil des années, un fief radical et libéral ! Voilà une mesure qui devrait encourager les gardes-chiourme de la radio et de la télévision, réunis outre-Sarine au sein du groupe Hofer (des milliers de membres individuels et collectifs, bientôt un hebdomadaire, déjà des antennes au Parlement assez actives pour avoir provoqué, lors de la dernière session, des réponses mordantes de Willi Ritschard au chapitre de la nécessaire indépendance de la SSR) ! Tout ce monde avide de mettre la main sur le ménage audio-visuel est aujourd'hui rassuré sur l'efficacité des manœuvres d'intimidation entreprises depuis des mois.

Que les ordres, après la sonnette d'alarme des quatre minutes de l'interview de Jean Ziegler passées sur les ondes vendredi à midi (sous la forme d'une promotion pour les programmes de la RSR) soient venus de plus haut que M. Bernard Béguin, peu importe en définitive : il reste que le climat est tel que la concession accordée à la SSR n'est plus, semble-t-il, une base assez ferme pour garantir aux journalistes une réelle liberté d'action

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Combat singulier

L'assemblée publique dans laquelle Helmut Hubacher, président du Parti socialiste suisse et candidat au Conseil d'Etat bâlois, se mesurait avec un avocat qui lui reprochait des condamnations pour délits de presse, du temps où Hubacher était rédacteur, a attiré plus de 1200 personnes. Notant qu'un débat public sur la participation n'avait attiré que 150 personnes, la « National Zeitung » souligne que la personnalisation de la politique attire les citoyens. Elle ajoute : « Le théâtre politique, aussi honorable soit-il, ne contribue que faiblement à l'information des citoyens ».

— *Le mensuel « Zytglogge Zytig » contribue depuis bientôt une année à informer les personnes intéressées par l'expression théâtrale sous toutes*

et de jugement. Il suffit de récolter les propos d'un polémiste (jugé par ailleurs assez peu sérieux, à tort ou à raison, par l'establishment économique et politique helvétique, pour qu'un face à face radiophonique « réparateur » s'avère d'ores et déjà difficilement organisable, faute de volontaires), il suffit donc qu'un polémiste lache dans le micro les noms de MM. Nello Celio et Etienne Junod, pour que toutes les garanties s'envolent en fumée, que les ordres contradictoires se multiplient, et que pour finir les spécialistes de l'information se retrouvent penauds avec leur interview sur les bras.

Cette « mini-affaire » aura certainement d'heureux retentissements sur la vente du livre de Jean Ziegler, qui n'en demandait probablement pas tant ; mais la fragilité de l'édifice professionnel de la SSR dans le domaine de l'information révélée par cette censure justifiée officiellement et sans sourciller le jour même, est inquiétante, au moment où la surenchère extrémiste à l'intolérance (voir M. Jaccard) est en passe d'être exploitée systématiquement dans des buts politiques connus.

ses formes de Brigue à Bienne et de Berne à Olten sur les productions des grandes et petites salles. Dans la partie littéraire du numéro d'avril, nous découvrons plusieurs textes consacrés à la littérature romande. Bien en évidence, à côté du titre, un couplet du « Männerchor de Steffisbourg », en français.

— *Nouvelle création à Bâle. Obligées pour des raisons de concurrence, de lancer un programme hebdomadaire des émissions de télévision, les « Basler Nachrichten » ont commencé à publier en supplément de leur édition de fin de semaine un hebdomadaire illustré original, intéressant et bien présenté.*

— *« Die Tat » a publié une série d'articles intitulés « La fin de la révolte ». Le premier texte parlait de la révolte de 1968, avec la nuit chaude du 29 au 30 juin à Zurich. L'auteur de cette enquête : Alfred A. Häsler.*

**POINT DE VUE :
LA MACHINE A SOUS (II)**

Je m'en fous, je suis assuré

Il y a le Conseil de sécurité et la Sécurité sociale, les caisses de retraite et la sécurité du territoire, les allocations complémentaires et l'assurance contre la grêle, l'assurance contre les risques à l'exportation et les primes pour l'élimination du bétail, le complément d'hospitalisation et le casco total, l'assurance des skis et l'assurance du chien, les crédits à l'investissement et la prime d'allaitement, le Secours d'hiver et le fonds d'aide aux artistes en détresse, la caisse de compensation militaire et l'indemnité journalière, la subvention pour le colza et la garantie de l'emploi, les allocations familiales et la prime de fin d'année, la rente de conseiller communal et le nième pilier, l'allocation de logement et la prime de déplacement, et la... et le...

Fut un temps où l'on s'adressait à Dieu, à ses saints et au voisin d'en face. Aujourd'hui, on écrit à l'administration de Sa Sainteté l'Etat-Providence.

Même les putains veulent entrer, par la grande porte, dans le temple de la sécurité sociale — infesté de marchands.

Et viendra le jour où il sera obligatoire de porter des caleçons longs en hiver, parce qu'un refroidissement, n'est-ce pas, fait perdre des heures de travail, désorganise le plan quinquennal, diminue la productivité, mine l'économie et constitue donc un crime contre la société. (Vous croyez que j'exagère ? Quatre distingués crétiens ont calculé que l'emploi à large échelle d'*antidépresseurs* ferait économiser, d'ici 1993, 370 millions à l'économie suisse, essentiellement sous forme d'heures de travail récupérées).

Le rêve collectif, c'est d'être *assuré*. Le nec plus ultra de l'existence, c'est la *garantie*. L'espoir ultime, c'est la *subvention*.

Et qu'on ne vienne pas me raconter qu'il y a, là-dessous, de la solidarité ou une quelconque volonté de répartir plus équitablement les richesses. C'est faux. Archi-faux. C'est un mensonge tellement énorme qu'il réduit la réalité en miettes.

Il y a la peur.

La trouille de manquer. L'angoisse d'assumer un risque. L'obsession de la sécurité.

Mais aussi une conscience aiguë de notre solitude, du mépris et de l'indifférence des autres. Quand l'entraide, quand la solidarité authentique fout le camp, les assurances se multiplient. Non, les trois quarts des assurances ne sont pas des progrès : elles ne sont que les sous-produits d'une société qui fabrique l'isolement, génère l'irresponsabilité, découpe en tranches bien nettes l'existence pour la mieux forcer dans le moule de la production et de la médiocrité.

Plutôt que de payer des cotisations à une caisse anonyme, j'avais proposé — fallait-il que je sois naïf — de *travailler* pour des vieux, par exemple en repeignant leur cuisine, en faisant les commissions, en réparant la radio, en coupant du bois.

Le fonctionnaire qui m'écoutait gentiment me fit la seule réponse qu'il pouvait me faire :

— Mais, cher Monsieur, c'est *impossible*...!

Encore heureux qu'il ne m'ait pas envoyé chez un psychiatre...

Gil Stauffer

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Intolérances

Je viens de recevoir la pétition suivante :
« *Pétition au Conseil fédéral.*

Les soussignés demandent :

1. Le droit pour les soldats de pouvoir s'exprimer librement, oralement ou par écrit, sur la marche du service et l'armée en général.

— Le droit pour les civils de pouvoir également s'exprimer librement, oralement ou par écrit, sur les problèmes de la marche au service et de l'armée en général.

— Le droit pour les soldats et les civils de pouvoir se rencontrer librement pour discuter des problèmes de la marche du service.

2. Que les articles 276 du CPS (Code pénal suisse) et 98-99 du CPM (Code pénal militaire), au moyen desquels le Ministère public fédéral essaie toujours plus de limiter l'expression d'opinions indépendantes au sujet de l'armée, ne soient plus appliqués.

— L'arrêt des poursuites pénales en cours, qui ont été engagées sur la base de ces articles contre ceux qui expriment des critiques à l'égard de l'armée. »

Voilà qui peut paraître exorbitant.

Je rappellerai toutefois :

A. Le contenu de l'article 276 du CPS : « *Atteintes à la sécurité militaire. Provocation et incitation à la violation des devoirs militaires.*

1. Celui qui aura publiquement provoqué à la désobéissance à un ordre militaire, à une violation des devoirs de service, au refus de servir ou à la désertion,

celui qui aura incité une personne astreinte au service à commettre une de ces infractions, sera puni d'emprisonnement.

2. La peine sera la réclusion ou l'emprisonnement si le délinquant a provoqué ou incité à la mutinerie ou au complot. »

Article qui sans doute est sans danger entre les mains de juges raisonnables, mais à dates récentes

tout au moins, nos juges ne nous ont pas toujours donné l'impression d'être raisonnables.

B. Je rappellerai aussi qu'en 1536, lorsque les Bernois envahirent le Pays de Vaud et que la question se posa de savoir s'il fallait poursuivre plus avant et passer en Savoie, les soldats-citoyens se rassemblèrent et après discussion décidèrent de rentrer chez eux — contre l'avis de leurs officiers !

Par ailleurs, le Grand Conseil zurichois a approuvé des dispositions proposées par le Conseil d'Etat, selon lesquelles « Les enseignants objecteurs peuvent se voir priver, pour une brève période ou durablement, de leur poste, s'ils manifestent des convictions antimilitaristes ».

Cependant, ces dispositions ont paru insuffisantes, à quelques vaillants Confédérés, dont deux députés au Grand Conseil, qui viennent de lancer une initiative, demandant que *tous* les objecteurs, quels que soient leurs motifs, soient chassés de l'enseignement.

On tient apparemment beaucoup, à Zurich, à démontrer le bien-fondé de la thèse marxiste, selon laquelle la « bourgeoisie » tend vers le libéralisme, quand elle se sent forte, et vers le fascisme quand elle se croit menacée...

J. C.

Zurich: la chasse aux sorcières est ouverte

Dans le canton de Zurich, la chasse sera désormais ouverte toute l'année. La chasse aux sorcières réfractaires au service militaire. Les principes circonscrivant l'activité d'un « conseil de l'éducation », habilité à admettre ou à refuser des enseignants ayant été condamnés pour refus de servir ou incitation à la violation du devoir militaire, ont, on le sait, été littéralement plébiscités par un Grand Conseil zurichois retrouvant là son unanimité des grands jours (c'est à peine si une motion POCH et une interpellation socialiste ten-

dant à faire pièce aux dispositions en question ont réuni une trentaine de suffrages...). Et un groupe de citoyens résolu (voir ci-dessus « Le Carnet de Jeanlouis Cornuz ») se propose de demander par voie d'initiative que le dit Conseil ait l'obligation de refuser les réfractaires.

Le débat parlementaire, qui n'a pas duré, ce mercredi 29 mars, moins de trois heures et demie, n'a en réalité semblé à aucun moment pouvoir tourner en faveur des adversaires de la chasse aux sorcières (inspirée à l'évidence de l'exemple ouest-allemand). Le chef du Département de l'instruction publique s'est borné à plaider, sous les applaudissements, le dossier de la légalité des mesures envisagées.

Aucune faille n'a pu donc être exploitée dans une démonstration officielle faisant appel à l'envi à l'« Etat de droit » et au sens civique : 1. le « conseil de l'éducation » est habilité à renoncer aux services d'un enseignant ayant entre autres violé gravement le devoir de fidélité par un acte hostile à l'Etat ; 2. si chaque réfractaire n'est pas par principe un « ennemi de l'Etat », il faut admettre que l'on peut exiger de la part d'un fonctionnaire et plus particulièrement de la part d'un enseignant, non seulement dans l'exercice de ses devoirs de fonction, mais plus généralement dans son attitude intellectuelle et sa façon d'agir qu'il veille aux intérêts de l'Etat, ou du moins qu'il n'agisse pas à l'encontre de ceux-ci ; 3. aussi longtemps que le devoir de servir est ancré dans la Constitution fédérale, la participation à des manifestations antimilitaristes ou le refus du service actif doivent être considérés dans leurs dernières conséquences comme des agissements hostiles à l'Etat, troublant l'ordre légal existant ; 4. les réfractaires sont tous des suspects en puissance, et la pléthore d'enseignants actuelle permet de les éliminer de l'enseignement. CQFD.

S'avise-t-on, face à cette construction juridique, d'émettre des restrictions à l'application des critères de loyauté et de fidélité (les socialistes proposaient que l'on ne prenne des mesures que contre les fonctionnaires ayant utilisé la violence pour

atteindre leurs buts politiques ou ayant fait un mauvais usage de leur fonction), alors les partisans de l'ordre, par la bouche du chef du DIP Gilgen, livrent cet exemple qui résume leur pensée : de même qu'un travailleur dans l'économie privée ne peut, à la longue, s'opposer dans son attitude aux intentions de son employeur, de même on doit pouvoir attendre d'un fonctionnaire cantonal que non seulement il s'acquitte de sa tâche, mais que tout dans son attitude soit conforme aux intérêts de l'Etat.

C'est faire à l'évidence bon marché de la liberté d'expression et de l'honnêteté professionnelle des enseignants mis en cause : mais ces notions paraissent totalement absentes des rapports rédigés par la police et par d'autres services de contrôle que sont habilités à consulter les membres du « conseil de l'éducation ».

La prise de position zurichoise est, à première vue, si abusive et si inquiétante qu'elle ne semble pouvoir qu'être exceptionnelle, retombée d'un climat passager.

En réalité, ce processus législatif est l'aboutissement d'une longue chaîne d'excès (excès que nous avons signalés systématiquement dans ces colonnes).

Déjà, du reste, il est patent, démontré que cette intolérance passe la Sarine. Voir le cas de cet enseignant d'extrême gauche, dont la nomination à l'Université de Fribourg a été refusée récemment par le Conseil d'Etat. Voir les excès qui se profilent dans des déclarations mitigées de libéralisme enregistrées ici et là après les événements zurichois ; ainsi dans le « Journal de Genève » (5.4.76), J.-S. Eggly prêche bien pour l'indulgence, mais dans certaines limites : « (...) Certes, si le corps enseignant était littéralement noyauté par des objecteurs de conscience, la situation deviendrait intenable ; on peut donc imaginer le souci d'un certain dosage dans les opérations d'engagement ; mais en vérité, la très grande majorité de notre peuple et de nos enseignants est attachée à l'idée de défense nationale ». Frêle rempart contre l'arbitraire que cette « majorité » !

Le «Nouvelliste» à nu

Les lecteurs valaisans du « Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais » savent maintenant à quoi s'en tenir : l'échange de correspondance (publié « in extenso », deux pages et plus du journal, dans le NFAV du 5 avril, avis aux amateurs !) entre l'abbé Jean Anzévi, collaborateur démissionnaire, et M. André Luisier, rédacteur en chef et propriétaire, aura enfin, de l'intérieur, levé les derniers doutes sur la manipulation rédactionnelle en honneur au sein du seul quotidien valaisan romand.

En filigrane de ces « révélations », qui auront certainement été d'un excellent rapport sur le plan commercial, l'évolution d'un journal qui, bon gré mal gré, pèse lourdement sur la vie cantonale qu'il relate jusque dans ses moindres détails.

Et là, le diagnostic porté par le socialiste valaisan Lucien Rosset qui, depuis des années, analyse et critique le NFAV, semble spécialement de circonstance. Les lignes que nous citons ont été écrites pour « Le Peuple valaisan » du 16 janvier dernier, mais elles « collent » particulièrement bien avec l'épisode rocambolesque actuel :

« Le NFAV se définit comme un « journal indépendant, d'inspiration chrétienne et anti-marxiste ». Cette définition n'abuse personne. Porteparole de l'extrême-droite politique, le NFAV fait bon ménage avec la droite des affaires grâce à laquelle il prolifère. (...) Le journal combat vigoureusement non seulement les socialistes, mais également les chrétiens-sociaux. Systématiquement, il soutient le parti de l'argent et des affaires contre celui du peuple, le parti de l'ordre contre celui du mouvement. Ce qui doit faire réfléchir, ce n'est pas tant l'idéologie fascisante que véhicule ce journal, c'est la servilité de l'« establishment » et des notables de ce canton qui craignent pour leurs intérêts et leur carrière, se taisent et cautionnent une attitude politique, des méthodes journalistiques qu'au fond d'eux-mêmes ils condamnent. »
« L'explosion du « Nouvelliste » n'a été rendue possible que par la démission morale du Parti

démocrate-chrétien et la complicité active des milieux économiques. L'intelligence politique et le sens pratique d'André Luisier a consisté à renoncer à l'anticapitalisme dogmatique de feu le « Nouvelliste valaisan », pour bénéficier de l'appui de ces milieux. En vérité, le côté « croisade spirituelle et morale » de ce journal ne vise qu'à rassurer les vieux abonnés au journal de Charles Saint-Maurice, et à conserver leur soutien. L'emballage ne recouvre plus la même marchandise, mais il permet de donner le change. »

L'autre Gothard

*Dernier coup de pioche dans la galerie de sécurité qui doublera le tunnel routier du Gothard. Allocations d'usage ; les journaux et la radio sont là ; des bouteilles et des embrassades. Une étape dans un travail gigantesque qui aura déjà coûté douze morts, onze ans et plus de 560 millions de francs. Une date à célébrer comme il se doit. Une date qui remet aussi en mémoire — mais là, rares ont été les journaux à le noter ! — la grève qui éclatait, dans ce même tunnel du Saint-Gothard, il y a un peu plus de cent ans parmi les quelque 2000 ouvriers du tunnel (ferroviaire alors), la plupart Italiens (déjà !)*¹.

Le mardi 27 juillet 1865, vers six heures du soir, les ouvriers de Gäschenen refusent de retourner au fond du tunnel jusqu'à ce que la fumée consécutive à quelques coups de mine se soit dissipée ; sur le refus de l'inspecteur de service, ils abandonnent le tunnel et en interdisent l'entrée. Après une nuit calme, la troupe (l'entrepreneur avait entre-temps réclamé l'intervention armée du gouvernement d'Uri), arrivée sur place dans l'après-midi, après les sommations usuelles, charge à la baïonnette, puis ouvre le feu. Bilan : quatre morts

¹ Voir, pour plus de détails, l'indispensable ouvrage du Groupe de travail pour l'histoire du mouvement ouvrier, « Le Mouvement ouvrier suisse » (Documents de 1800 à nos jours). Editions Adversaires, Genève, 1975.

et une dizaine de blessés. La « Gazette de Lausanne » note qu'après cet affrontement, le calme se rétablit...

Pour mémoire, les revendications des ouvriers (selon la « Tagwacht ») :

« Les ouvriers du tunnel du Gothard recevaient un salaire moyen de Fr. 3.50 à Fr. 4.— par jour. L'entrepreneur, au lieu de les payer avec de l'argent, les payait avec des bons. Les aubergistes et marchands de Gäschenen refusaient, pour la plupart, d'accepter ces bons ; et pour pouvoir acheter des vivres et autres objets de consommation, les ouvriers se voyaient obligés d'aller au magasin établi par l'entrepreneur lui-même, où les bons étaient reçus, mais où l'on vendait les marchandises plus cher qu'ailleurs.

» Il y avait longtemps que les ouvriers se plaignaient de la mauvaise ventilation dans le tunnel : ils avaient réclamé et on leur avait fait des promesses, mais les promesses n'avaient pas été tenues. Vu l'avancement des travaux, il fallait aux ouvriers trois quarts d'heure de marche dans le tunnel pour arriver à l'endroit du travail, ce qui augmentait d'une heure et demie (aller et retour) la durée de la journée.»

Les demandes des ouvriers, au moment de la grève, étaient au nombre de trois ; ils voulaient :
1. que leur salaire fût augmenté de 50 centimes par jour ; 2. que la paie eût lieu tous les quinze jours et fût faite en argent et non en bons ; 3. que la ventilation fût améliorée.

Nein-Sager

Henri Stranner a fait le portrait de M. Debétaz dans la « National Zeitung » (100). « Debétaz est en passe de devenir un « Nein-Sager » comme Schwarzenbach, Eibel, Otto Fischer. Mais pour d'autres raisons. » Parlant du fédéralisme, mentionnant la « Ligue vaudoise », Henri Stranner estime qu'il faut prendre au sérieux le « facteur Debétaz » en politique fédérale et ceci en prévision du vote fédéral du 13 juin.